

**Séance du Conseil de Ville
du 11 décembre 2017, à 18 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 33 / 2017**

1. Communications
2. Appel
3. Questions orales
4. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Giuseppe Ciocca
 - Mme Herveline Le Pelletier du Clary
 - M. Mario Mariniello, son épouse Mme Susan Mariniello-Cottam et leurs enfants Tiago et Millie Mariniello
5. Budget communal 2018 - Décision du Conseil de Ville du 27 novembre 2017 relative au remboursement du Fonds de lissage - Information
6. « Delémont marée basse » - Aménagement de la Sorne et de ses abords : rapport du Conseil communal au Conseil de Ville (mai 2015 - octobre 2017)
7. Crédit-cadre des Services industriels de Fr. 276'000.- (HT) pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques Smotion à Delémont
8. Crédit d'étude de Fr. 150'000.- pour l'établissement d'un plan d'entretien et de maintenance des ouvrages d'art communaux
9. Crédit de Fr. 120'000.- pour l'intégration au parc urbain d'un équipement sanitaire avec une pergola
10. Développement de la motion 5.11/17 - "Pas d'exception ou de compromis sur l'intégration. Un carré d'ensevelissement séparé ne peut être que privé !", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
11. Réponse à la question écrite 2.08/17 - "Les thermomètres des prix sont dans le rouge !", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
12. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

M. Jude Schindelholz, président, ouvre la séance et salue les membres présents. En préambule, il indique que le dossier relatif au recours contre les élections communales 2017 suit son cours auprès du Tribunal. Toutefois, vu le délai de recours de 30 jours contre la décision que le Tribunal administratif rendra et le délai de 10 jours pour convoquer le Législatif dans sa nouvelle composition, les actuels conseillers de ville pourraient être amenés à siéger encore en 2018. Il les invite à réserver les derniers lundis du mois pour les séances du Conseil de Ville et les remercie pour leur disponibilité.

M. Schindelholz informe de la démission de M. Alain Beuret, PDC-JDC, qui sera remplacé par Mme Arta Canaj. De plus, il remercie Mme Françoise Collarin et M. Patrick Chapuis, qui quittent l'Exécutif à fin 2017, après respectivement 14 et 2 ans de fonction, et les félicite pour leur engagement au service de la collectivité. Citant les nombreux projets auxquels ils ont contribué, au nom du Conseil de Ville, il forme ses vœux les meilleurs pour leur avenir.

Finalement, M. Schindelholz soumet à l'approbation du Conseil de Ville une modification de l'ordre du jour, avec l'ajout du point 5 "Budget communal 2018 - Décision du Conseil de Ville du 27 novembre 2017 relative au remboursement du Fonds de lissage - Information".

DECISION : la modification de l'ordre du jour est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

2. **APPEL**

Conseil de Ville

38 membres sont présents.

M. Jude **Schindelholz**, président, M. Olivier **Montavon**, 1^{er} vice-président, M. Christophe **Günter**, 2^e vice-président, Mme Marie-Claire **Thiévent**, scrutatrice, M. Luc **Dobler**, scrutateur.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Jeanne **Beuret**, Quentin **Chappuis**, Pierre **Chételat**, Claude **Chèvre**, Karen **Chevrolet**, Blaise **Christe**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Besim **Hoxha**, Toufiq **Ismail-Meyer**, Thierry **Kamber**, Rébecca **Lena**, Renaud **Ludwig**, Laurent **Michel**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Mansouratou **Sokpolie**.

Sont excusés et remplacés

M. Félix Baumann est remplacé par Mme Marie **Blandino**
 M. Diego Tomaselli est remplacé par Mme Marie Jeanne **Pont Moritz**
 Mme Colette Petit est remplacée par M. Thierry **Cortat**
 M. Philippe Rottet est remplacé par Mme Laurence **Studer**
 M. Christian Wirz est remplacé par M. Ernest **Borruat**
 M. Mehmet Suvat est remplacé par M. Laurent **Crevoisier**

Sont excusés

MM. Alain Beuret, Yves Bregnard, Didier Schaller.

Conseil communal

- M. Damien **Chappuis**, Mairie, Département des finances et de l'informatique
- M. Patrick **Chapuis**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Roland **Moritz**, huissier

3. QUESTIONS ORALES

M. Alphonse Poupon, PS, indique que l'ouverture de la Maison de l'Enfance de la Mandchourie impliquera de nouveaux itinéraires pour les écoliers, qui seront amenés à traverser des routes à grand trafic, comme la rue du Stand, la RDU ou la route de Moutier. Aussi, M. Poupon demande si la Ville a prévu des patrouilleurs scolaires pour sécuriser les lieux dangereux ou une autre solution.

Mme Esther Gelso, consciente des difficultés engendrées par l'accueil d'enfants dans la nouvelle crèche, indique que la Ville a transmis aux parents concernés les parcours les mieux sécurisés que leurs enfants pourront emprunter pour aller à l'école. Pour les premières semaines 2018, la Ville pourra compter sur la collaboration d'une société privée qui pourra également mettre en évidence les lieux dangereux. La présence des patrouilleurs scolaires a été revue pour assurer la sécurité sur les artères les plus fréquentées. Mme Gelso informe que le personnel de la crèche rendra les enfants attentifs aux circuits à suivre pour se rendre à l'école, tout en relevant le rôle important des parents également dans ce domaine.

M. Alphonse Poupon est satisfait.

Mme Marie Jeanne Pont Moritz, PS, estime que la Ville projette d'interdire l'accès à la route du Vorbourg par le nord sans examen global du trafic dans les quartiers desservis par la route du Vorbourg et la rue du Vieux-Château. Vu les nuisances supplémentaires de cette mesure pour les riverains de la rue du Vieux-Château, le groupe socialiste s'y oppose, d'autant que la vitesse ne sera pas abaissée sur cette route, empruntée par de nombreux écoliers et sur laquelle débouchent des chemins latéraux. Du reste, cette route semble être utilisée par certains automobilistes pour réaliser des pointes de vitesse.

Mme Françoise Collarin indique que la Ville a organisé une information publique à fin novembre pour répondre aux diverses interventions du Conseil de Ville s'agissant de la circulation. Des renseignements sur la hiérarchie des routes communales ont été précisés à l'aide du Plan directeur des circulations, de même que les vitesses tolérées et le nombre de véhicules y transitant, notamment. Les difficultés de la route du Vorbourg sont connues, notamment son étroitesse, malgré laquelle les bus l'empruntent. Ainsi, pour assurer la sécurité de tous les usagers, une réflexion a été menée, sur laquelle le Conseil de Ville se penchera ultérieurement pour déterminer les mesures à prendre. Mme Collarin souligne que les mesures sont souvent mal perçues, comme les sens uniques ou la limitation à 30 km/h, d'où la difficulté de trouver des solutions satisfaisant l'ensemble de la population. Par ailleurs, elle relève les concertations mises sur

ped par la Ville, raison pour laquelle l'information à la population, une fois le résultat des sondages connu, paraissait nécessaire. Quant à la vitesse, elle n'est souvent pas aussi élevée que ce qu'elle paraît, ce qu'ont démontré les tests réalisés sur place. Finalement, Mme Collarin indique que certaines routes ont été construites alors que la circulation y était bien moins dense.

Mme Marie Jeanne Pont Moritz est partiellement satisfaite.

M. Toufiq Ismail-Meyer, CS•POP•Verts, relevant les conditions cantonales relatives à l'octroi d'un congé scolaire spécial, indique que l'école primaire delémontaine a complété l'ordonnance en question avec ses propres règles, notamment l'exigence d'un temps de carence de 5 ans entre 2 demandes de congé. Cette disposition semble en contradiction avec une convention signée par les écoles en 1997. Aussi, M. Ismail-Meyer demande au Conseil communal s'il a connaissance de cette pratique, s'il l'approuve ou s'il envisage d'entamer des démarches pour l'abroger.

Mme Esther Gelso informe qu'un formulaire ad hoc est disponible pour toutes les écoles, tout en laissant le libre choix à l'école de conserver ses spécificités. Lorsqu'une famille émet une demande pour ses enfants, les écoles primaire et secondaire se concertent, même si leurs décisions peuvent diverger en raison d'impératifs scolaires. L'école primaire prévoit cette disposition dans son mémento depuis 2009. En outre, la Commission de l'école primaire donne un préavis alors que le Service cantonal de l'enseignement prend la décision. Toute décision négative peut faire l'objet d'un recours ou d'une rencontre avec la commission ou le directeur de l'école primaire.

M. Toufiq Ismail-Meyer n'est pas satisfait.

M. Grégoire Monin, PS, est d'avis que les places dépose-minute situées au nord de la gare sont constamment utilisées pour des longs stationnements. Il demande au Conseil communal s'il entend intervenir à ce sujet, d'autant que de telles places seront prévues devant la crèche de la Mandchourie.

M. Damien Chappuis, maire, estime la situation pas aussi négative que celle décrite par M. Monin. Un contrôle accru permettrait de garantir l'efficacité de ces places mais les ressources de la Police locale ne l'autorisent pas, même si la Ville effectue des contrôles de temps à autre. Aussi, M. Chappuis propose de rappeler l'utilisation générale des places dépose-minute soit par le site internet soit dans le *Delémont.ch*, c'est-à-dire pour un stationnement limité à 15 minutes. Quant à la crèche de la Mandchourie, elle devra donner une information claire aux parents sur l'utilisation de ces espaces de stationnement.

M. Grégoire Monin est partiellement satisfait.

M. Marc Ribeaud, PS, rappelle que le Conseil communal soumet régulièrement au Conseil de Ville les crédits d'étude, même si leur montant est inférieur à Fr. 120'000.-. Toutefois, l'étude du Conseil communal incluse dans la rubrique 0111.365.03 a démarré sans avoir fait l'objet d'un message au Législatif. Il demande si une raison particulière a motivé cette exception et si le mandat prévoit une appréciation de la grille salariale.

M. Damien Chappuis, maire, indique que le Conseil communal présente au Conseil de Ville des crédits d'étude débouchant sur des investissements futurs. L'étude citée par M. Ribeaud ne concerne que des charges de fonctionnement, sujet qui a été débattu lors de la présentation du budget 2018. L'analyse démontrera si des créations ou des suppressions de postes s'imposent, ce qui sera communiqué au personnel communal. Toute création de postes nécessitera l'approbation du Conseil de Ville, création qui engendrera des dépenses de fonctionnement et non d'investissement. M. Chappuis relève la transparence du Conseil communal qui a précisé que l'étude serait financée par le budget. Les travaux ont débuté, sans aucune dépense à l'heure actuelle, et le Conseil communal compte soumettre des propositions avant l'été 2018 ou juste après. D'autre part, M. Chappuis indique qu'une comparaison de la grille salariale avec celle de villes de population équivalente sera effectuée, en tenant compte de la localisation de certaines villes. Finalement, le 13^e salaire partagé sera également analysé.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, revenant sur l'enquête de la RTSR concernant le revenu des maires et présidents de communes et n'y ayant pas trouvé les renseignements relatifs à Delémont, souhaite connaître le revenu du maire en comparaison avec d'autres communes de taille similaire à Delémont. En est-il satisfait et la Ville a-t-elle répondu au sondage ?

M. Damien Chappuis, maire, informe que Delémont a répondu au sondage, qui présente toutefois une erreur en ce sens que le maire de Delémont a une activité à 80 % et non à 60 %. M. Chappuis indique que sa rémunération annuelle se monte à Fr. 104'000.-, dont 1 % de retenue doit être déduit. A cette somme s'ajoute une indemnité de Fr. 2'500.- pour couvrir les frais de déplacement et de représentation.

L'indemnisation globale des membres du Conseil communal atteint quelque Fr. 325'000.-. M. Chappuis rappelle les discussions du Législatif lors de sa séance de fin novembre s'agissant de la rémunération des Autorités delémontaines. A son avis, une analyse permettrait d'établir une comparaison avec les autres communes et de définir si les indemnités sont correctes. Un groupe de travail ad hoc sera mis sur pied en 2018 pour mener ces réflexions.

M. Dominique Baettig est satisfait.

M. Pierre Chételat, PLR, s'agissant de la route du Vorbourg, se dit rassuré de l'étude complète que le Conseil communal mènera. A son sens, le détournement d'un trafic péjore une autre rue, d'où la nécessité d'avoir une vue d'ensemble. En l'occurrence, les habitants se plaignent de la densité de la circulation dans le quartier du Cras-des-Fourches, desservi par la rue du Vieux-Château. Cette route compterait, avec le blocage de la route du Vorbourg, quelque 6'000 véhicules. Aussi, M. Chételat demande si le projet de détournement nord de Delémont ne devrait pas être repris.

Mme Françoise Collarin met en exergue l'analyse complète réalisée par la Ville pour l'information publique de fin novembre. Du reste, le Service UETP tient à la disposition des intéressés les documents présentés à cette occasion. Quant au projet de route de contournement nord, il pourra difficilement être repris 30 ans après avoir été abandonné. Elle suggère à M. Chételat de reprendre ce sujet lorsque le Conseil de Ville s'y attèlera.

M. Pierre Chételat est satisfait.

4. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Damien Chappuis, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- M. Giuseppe Ciocca
- Mme Herveleine Le Pelletier du Clary
- M. Mario Mariniello, son épouse Mme Susan Mariniello-Cottam et leurs enfants Tiago et Millie Mariniello

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

5. **BUDGET COMMUNAL 2018 - DÉCISION DU CONSEIL DE VILLE DU 27 NOVEMBRE 2017 RELATIVE AU REMBOURSEMENT DU FONDS DE LISSAGE - INFORMATION**

Mme Murielle Macchi-Berdar rappelle la proposition du Conseil de Ville de supprimer le prélèvement d'un million de francs de la rubrique 1694 du budget 2018, afin qu'il soit proposé ultérieurement dans un message séparé, à la manière d'un investissement. Le Conseil communal avait émis des réticences en raison de la non-conformité avec le droit supérieur, en l'occurrence la Loi sur l'approvisionnement électrique, dont l'organe de surveillance est l'EiCom (Commission fédérale de l'électricité). Un avis de droit confirme que le Conseil communal doit considérer comme nulle la décision du Conseil de Ville de ne pas entrer en matière sur le remboursement du fonds de lissage. A réception de cet avis de droit, la Ville a convié les présidents de groupe pour le leur présenter, tout en restant à la disposition des partis n'ayant pu se libérer, vu l'invitation tardive. L'Exécutif a donc ajouté le présent point à l'ordre du jour de la séance.

Mme Macchi-Berdar renseigne sur les motifs ayant incité le Conseil communal à rembourser un million de francs aux clients des Services industriels. Dans les faits, la société SACEN SA, créée en 2013, permet de profiter des fortes baisses des prix d'approvisionnement sur les marchés et d'appliquer une stratégie tarifaire ne prévoyant pas de bénéfice sur les ventes d'électricité et assurant la promotion des énergies renouvelables. Ainsi, les Services industriels achètent de l'électricité, y ajoutent leurs charges et la revendent sans marge bénéficiaire, pour ne pas être considérés comme une entreprise privée. Toutefois, les Services industriels appliquent le principe de précaution lors de leurs 35'000 ordres d'achat annuels, dont résulte chaque année un excédent de couverture des coûts de fourniture d'électricité de quelque Fr. 100'000.-, pour des ventes annuelles atteignant près de 6 millions de francs (2 % des volumes vendus). En juin, le tarif des prix de l'année suivante est soumis au Conseil communal, lequel a suivi en 2017 la proposition des Services industriels de procéder à un remboursement, vu les différences de couverture cumulées. En effet, cette réserve visant à stabiliser les prix en cas de hausse n'était pas nécessaire vu les bons résultats de l'approvisionnement par SACEN SA. Le remboursement aux clients finaux ayant alimenté le fonds s'effectuera par notes de crédit sur les factures 2018 et basées sur la consommation,

comme l'impose l'EICom. A noter que les procédures de droit supérieur n'autorisent pas d'autre utilisation de ce fonds. Par souci de transparence, le Conseil communal, compétent pour cette décision, a communiqué ses intentions à la Commission de l'énergie et des eaux, de même qu'à la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC), étant donné les ordonnances fédérales complexes en la matière. La publication des tarifs à fin août relève d'ailleurs d'une obligation du droit fédéral.

Selon Mme Macchi-Berdat, l'avis de droit confirme le bon droit du Conseil communal d'établir sa stratégie en matière de tarification sans message au Législatif, pour répondre aux obligations fédérales dans sa manière de rembourser ce trop-perçu. Le principe de précaution assure la stabilité des prix, ce que recherchent les clients. Par ailleurs, Mme Macchi-Berdat invite à consulter le site de l'EICom, qui détaille les prix de chaque commune et place Delémont en très bonne situation nationale, contrairement aux autres communes jurassiennes, où les tarifs sont en moyenne 15 % plus élevés pour les ménages. Au niveau suisse, Delémont offre les meilleurs prix pour les industries. Conscients de la sensibilité liée à ce fonds, les Services industriels présenteront dorénavant le budget en citant les obligations fédérales dans les commentaires, étant donné que cet événement se reproduira ces prochaines années.

M. Julien Crevoisier, PLR, relève certaines compétences du Conseil de Ville, entre autres d'adopter, d'amender le budget ou de prendre des décisions entraînant une diminution de fortune dans une limite déterminée. Il précise que la décision du Conseil de Ville du 27 novembre consistait uniquement à sortir du budget la somme du fonds de lissage, en demandant au Conseil communal de le présenter ultérieurement, ce qui aurait permis d'avoir un débat. A son sens, cette décision est légale, vu que le Conseil de Ville n'a pas statué sur l'affectation de ce fonds. D'autre part, le Règlement d'organisation de la commune ne prévoit pas la compétence du Conseil communal de rendre nulle une décision du Conseil de Ville. Quant à la politique de tarification des Services industriels, elle implique SACEN SA, qui achète et revend de l'énergie. M. Crevoisier souhaiterait savoir si cette société, qui ajoute certainement une marge à la vente, la répercute sur le tarif de l'électricité. A son sens, la possibilité d'acheter de l'énergie à l'avance, sur plusieurs années, permet aussi d'effectuer un lissage, d'où son interrogation sur la pertinence du fonds. De plus, il doute que les 10 années de non-remboursement soient conformes aux directives du droit fédéral supérieur. D'autre part, il estime que le Conseil de Ville a le droit de questionner les Services industriels ; dans le cas contraire, il suggère la création d'une société anonyme pour ce service. Finalement, s'agissant de l'avis de droit, sans remettre en question sa pertinence et ses conclusions, M. Crevoisier estime que tous les avis ont de la valeur et que le Législatif doit respecter les bases légales, sans se soumettre à des conclusions juridiques qui n'ont pas de caractère obligatoire, même s'il peut les suivre. De plus, M. Crevoisier relève que, comme le précise l'avis de droit, les tarifs de la Ville sont parfois injustifiés ou trop élevés. Le débat permet de comprendre que le fonds sert à rétablir un équilibre.

Finalement, M. Crevoisier rappelle que le peuple est souverain et que les Autorités doivent servir l'intérêt général. Ce fonctionnement est optimal lorsque chaque organe - exécutif, législatif et judiciaire, est à sa place. Selon lui, le faible taux de participation aux dernières élections communales démontre que les Autorités ne sont pas toujours suffisamment performantes. En dernier lieu, siégeant pour la dernière fois, il adresse ses remerciements à Mme la Chancelière pour sa collaboration et son engagement en faveur du Conseil de Ville.

M. Blaise Christe, PDC-JDC, rappelle les questions de son groupe s'agissant de la fixation du prix de l'électricité et de son niveau, discussions dans le cadre desquelles la Ville n'a jamais cité le fonds de lissage, alimenté de quelque Fr. 100'000.- annuellement. Aussi, M. Christe demande si la Municipalité poursuivra cette démarche, vu que les tarifs sont vraisemblablement trop élevés, bien que 15 % en dessous de la moyenne jurassienne.

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, partiellement d'accord avec M. Crevoisier, suggère de prévoir un fonds de lissage sur cinq ans uniquement.

M. Marc Ribeaud, PS, en sa qualité de président de la CGVC, confirme que ce fonds a fait l'objet d'une étude et qu'il est clairement relevé dans les comptes, dont le Conseil de Ville est nanti. De plus, l'avis de droit est un conseil juridique aidant le Conseil communal à prendre sa décision. M. Ribeaud relève certaines limites de la démocratie, provoquées par exemple par les charges imposées par l'Etat que le Conseil de Ville ne peut modifier. De même, en matière d'électricité, vu les fluctuations importantes des coûts, le fonds de lissage s'impose, même si sa durée pourrait être réduite. Aucun membre de la CGVC n'a contesté la procédure communale.

Mme Murielle Macchi-Berdat indique que les Services industriels examinent l'état du fonds de lissage au moment de la fixation des tarifs annuels, ce qui relève donc d'une compétence exécutive. De plus, dans ce domaine, la Ville est soumise aux exigences fédérales auxquelles elle ne peut déroger, même en dépit d'une opposition législative. Le remboursement du fonds pourrait aussi être exigé par un citoyen. Mme Macchi-Berdat rappelle les 35'000 ordres d'achat de SACEN SA, qui ne sont pas toujours gagnants. En 2017, ils ont atteint 4.3 millions de francs contre 7.5 millions de francs pour la même quantité d'énergie,

à la création de la société. Les économies de quelque 3.5 millions de francs démontrent donc son efficacité. De plus, la transformation des Services industriels en société anonyme priverait la Commune d'une redevance annuelle. Mme Macchi-Berdat relève que les communes envient les localités possédant des Services industriels, vu les prix attractifs offerts. Elle précise également que pendant la période de lissage, des options politiques sont prises en lien avec la politique fédérale, dont la stratégie énergétique n'était pas encore déterminée. Divers événements sont survenus, comme la catastrophe de Fukushima, qui ont incité à maintenir le fonds. Aujourd'hui, le remboursement peut intervenir pour que les contributeurs puissent en bénéficier. En effet, une baisse artificielle des prix attirerait de nouveaux clients qui profiteraient de ce remboursement sans y avoir contribué et qui changeraient probablement de fournisseur au moment de la libéralisation du marché de l'électricité, vers 2020-2021.

Mme Macchi-Berdat rappelle la composition du prix de l'électricité : énergie arrivant aux portes de Delémont 19 %, taxes non maîtrisées 14 %, Swissgrid 2 %, achats de SACEN SA 33 %, réseau électrique delémontain 24 %, prestations aux collectivités publiques (charges maîtrisées) 8 %. Elle répète que les Services industriels ne réalisent pas de bénéfice sur les ventes, lesquelles couvrent uniquement les coûts, sans marge. Les Services industriels mettent leurs produits en valeur, notamment Topaze et Ambre, et comptent de plus en plus de clients extérieurs. En dernier lieu, elle souligne que l'alimentation annuelle du fonds de lissage représente uniquement 2 % du chiffre d'affaires. La Ville accepte de prévoir un remboursement avant 10 ans et de réfléchir à une baisse des tarifs si la situation le permet.

6. « DELÉMONT MARÉE BASSE » - AMÉNAGEMENT DE LA SORNE ET DE SES ABORDS : RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL DE VILLE (MAI 2015 - OCTOBRE 2017)

Mme Françoise Collarin présente ce rapport qui décrit les travaux réalisés et leur efficacité, en particulier ceux réalisés à la Grande-Ecluse pour la migration des poissons. Il précise également ceux achevés ou en cours de réalisation du Centre aval à Morépont amont, notamment au niveau de la rue de Bellevoie. Le calendrier détermine les exécutions prévues en 2017 et 2018. Au niveau financier, sur le coût total de 15 millions de francs, 4.5 sont encore disponibles pour la suite des travaux à réaliser en ville.

7. CRÉDIT-CADRE DES SERVICES INDUSTRIELS DE FR. 276'000.- (HT) POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES SMOTION À DELÉMONT

Mme Murielle Macchi-Berdat, mettant en exergue la limitation des émissions de CO₂ des voitures prévue par la Confédération et l'augmentation des ventes de voitures électriques de ces dernières années, rappelle que la Conception directrice de l'énergie prévoit un axe mobilité douce et mobilité électrique. Ainsi, la Ville subventionne tout achat de véhicule électrique à hauteur de maximum Fr. 3'000.-, et de Fr. 250.- pour une borne électrique, l'objectif visé étant que 10 % du parc de véhicules soient des véhicules électriques. Mme Macchi-Berdat indique que SACEN SA bénéficie d'un partenariat avec Green Motion SA, leader suisse en matière de conception, de développement, de construction et de commercialisation de bornes électriques. Plusieurs communes affiliées à SACEN SA emboîteront le pas à Delémont. Mme Macchi-Berdat relève que la majorité des recharges sont réalisées de nuit à domicile mais l'augmentation des ventes de voitures électriques incite la Ville à proposer des alternatives, notamment les bornes électriques, d'autant que la Ville distribue et produit des énergies renouvelables. Proposer des énergies fossiles pour ces bornes serait un non-sens et les subventions communales obligent à recourir aux produits Topaze ou Ambre. En collaboration avec le Service UETP, la Ville a établi sa stratégie, tenant compte des expériences de Green Motion, et retenu des emplacements selon différents critères, comme la disponibilité de places de parc, l'attrait économique (magasins, restaurants, infrastructure sportive et culturelle, ...) et la possibilité d'utiliser le réseau sans avoir à réaliser des investissements importants.

Mme Macchi-Berdat part du principe que la mise à disposition de bornes incitera l'achat de véhicules électriques. Aussi, le déploiement des bornes se réalisera par étape, selon la demande effective. En 2018, les emplacements retenus sont les Services industriels et le parking de la patinoire. La charge financière du crédit se compensera par la vente progressive d'énergie 100 % renouvelable, via les produits Topaze ou Ambre, au choix des clients. Le seuil de rentabilité des bornes ne peut toutefois pas être déterminé vu le marché des voitures électriques qui ne peut pas être anticipé. La Commission de l'énergie et des eaux a préavisé favorablement et à l'unanimité ce crédit.

M. Christophe Günter, PLR, à titre personnel et en sa qualité de président de la Commission de l'énergie et des eaux, indique être opposé à ce crédit. Favorable à la recherche d'alternatives aux moteurs conventionnels, M. Günter relève que les recharges effectuées de nuit ne pourront pas recourir aux énergies renouvelables. D'autre part, M. Günter n'est pas convaincu de la nécessité d'installer des bornes publiques, vu qu'une grande partie de recharges s'effectuent au domicile des propriétaires, solution plus économique pour les consommateurs. A titre d'exemple, M. Günter indique que la borne installée par BKW à Porrentruy n'est pas utilisée. D'autre part, les bornes installées à la gare par une entreprise privée ont été

abandonnées, vu leur manque de rentabilité, et reprises par la Ville. M. Günter estime que les collectivités publiques n'ont pas à soutenir ce genre d'installations. Leur nécessité n'étant pas établie et leur rendement pas garanti, M. Günter refusera l'entrée en matière.

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, non opposée à cet investissement, estime toutefois que le nombre de bornes prévues est trop important. De plus, un partenariat avec des privés pourrait être étudié, citant un grand magasin de la place où des bornes de recharge sont disponibles.

M. Iskander Ali, PS, informe que son groupe soutient ce crédit, qui répond à la stratégie énergétique 2050 acceptée à Delémont. D'autre part, tant aux plans public que privé, chacun doit s'engager pour limiter les gaz à effet de serre.

M. Pierre Chételat, PLR, rapporte que la majorité de son groupe soutiendra ce crédit, même s'il préférerait que des entrepreneurs réalisent ces investissements. Toutefois, vu l'étalement des installations sur plusieurs années, il suggère que les Services industriels réexaminent régulièrement la situation pour évaluer la rentabilité des bornes déjà installées avant tout autre investissement.

Mme Murielle Macchi-Berdat présente ses excuses pour ces informations erronées s'agissant du préavis de la commission. De plus, elle précise que Topaze ne comprend pas que de l'énergie solaire mais également de l'énergie hydroélectrique. Les Services industriels entendent vendre leurs produits par l'intermédiaire des bornes, d'où l'intérêt que ce projet soit développé par la Ville. Mme Macchi-Berdat précise que plusieurs propriétaires de véhicules rechargent leur voiture aux Services industriels, ce qui démontre l'intérêt des utilisateurs. De plus, même si la plupart des recharges s'effectuent à domicile, les propriétaires rechargent à chaque occasion qui se présente, d'où leur implantation dans des endroits spécifiques. D'autre part, Mme Macchi-Berdat indique que l'entreprise Tellis avait développé un système d'autopartage, avec des voitures électriques, projet trop ambitieux pour le Jura vu que la plupart des citoyens possèdent une voiture, au contraire des citoyens neuchâtelois, par exemple. Mme Macchi-Berdat précise les études réalisées par l'EMPA et l'Institut Paul Scherrer, calculant l'empreinte écologique d'un véhicule depuis sa création. Elles révèlent que la recharge d'une voiture électrique avec de l'énergie fossile ou nucléaire engendre un mauvais bilan écologique, d'où la volonté de la Ville de déployer des bornes recourant à de l'énergie renouvelable. Mme Macchi-Berdat informe que les Services industriels feront le point après une année, ce qui permettra de constater l'évolution de l'offre et de la demande.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec 3 avis contraires.

M. Ernest Borruat, PDC-JDC, rapporte que plusieurs marques de voiture indiquent mettre sur le marché en 2018 des modèles électriques à des prix intéressants. Le crédit de la Ville, qui s'inscrit dans sa politique énergétique, permettra donc aux Services industriels d'offrir des bornes de recharge alimentées en courant d'origine connue et garantie. De plus, M. Borruat est d'avis que deux bornes pourraient être installées en Vieille Ville, afin que les habitants puissent effectuer des recharges de nuit en bas tarif, sans nuisances pour le voisinage. En journée, ces bornes favoriseraient le commerce.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, estimant l'énergie électrique pas moins polluante que d'autres ressources, est d'avis que l'écologie est un choix individuel. De plus, la personne intéressée à acquérir une voiture électrique devrait avoir l'obligation morale de produire sa propre électricité, sans compter sur l'Etat pour prévoir une telle prestation qui n'est d'ailleurs pas sollicitée. A son sens, il appartient aux entreprises privées et aux citoyens de développer des moyens d'autonomie énergétique. Aussi, il refusera le crédit.

Mme Murielle Macchi-Berdat confirme que la première démarche écologique consiste à réduire sa consommation énergétique, d'où le concept mobilité douce et mobilité électrique inclus dans la Conception directrice de l'énergie. Avec les véhicules électriques, le coût de l'énergie est divisé par deux, la consommation d'énergie par trois et la production de CO₂ par 40. Le moteur électrique est donc moins polluant que les autres types. Par ailleurs, Mme Macchi-Berdat relève que de nombreux propriétaires de véhicules sont locataires et ne peuvent donc pas produire leur propre énergie. Du reste, l'installation de panneaux solaires en Vieille Ville est interdite.

DECISION : le crédit-cadre des Services industriels de Fr. 276'000.- (HT) pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques Smotion à Delémont est accepté à la majorité évidente, avec 2 avis contraires.

8. **CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 150'000.- POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES OUVRAGES D'ART COMMUNAUX**

Mme Françoise Collarin indique que la Ville commandera une étude auprès de spécialistes visant l'inventaire des ouvrages d'art, la constitution d'une base de données, l'inspection des ouvrages répertoriés

et la détermination de mesures, selon leur priorité. Les mesures urgentes seront chiffrées et les crédits demandés pour assurer la pérennisation des ouvrages.

M. Quentin Chappuis, PCSI, est favorable à l'établissement du plan d'entretien et soutiendra le crédit, entre autres vu l'importance d'évaluer l'état des ouvrages et de planifier les travaux à mener. Favorable au mandat externe, le groupe PCSI souligne toutefois que les crédits découlant de ce futur plan n'obtiendront pas obligatoirement son soutien, dans un contexte de gestion équilibrée des finances communales.

Mme Françoise Collarin met en exergue la responsabilité civile et pénale du maître d'ouvrage et donc son devoir d'assurer la sécurité des ouvrages. En ce sens, le plan permettra de déterminer les travaux à réaliser et leur urgence.

DECISION : le crédit d'étude de Fr. 150'000.- pour l'établissement d'un plan d'entretien et de maintenance des ouvrages d'art communaux est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

9. **CRÉDIT DE FR. 120'000.- POUR L'INTÉGRATION AU PARC URBAIN D'UN ÉQUIPEMENT SANITAIRE AVEC UNE PERGOLA**

Mme Françoise Collarin indique que les commissions communales et le Conseil de Ville ont relevé la nécessité de disposer d'un point d'eau dans ce parc, qui sera fréquenté par des familles. La solution proposée prévoit un module sanitaire préfabriqué devisé à Fr. 70'000.-, de même qu'une pergola pour Fr. 25'000.-. Ultérieurement, si nécessaire, elle pourrait accueillir un kiosque tenu par des associations.

M. Luc Dobler, PCSI, rappelle le crédit initial de 1.8 million de francs pour les passerelles sur la Sorne et le parc urbain. Favorable aux infrastructures prévues, il s'étonne de ce crédit spécifique alors que la pergola était déjà prévue dans le projet initial, sans être évaluée. De plus, le caractère évolutif de l'installation engendrera-t-il un crédit supplémentaire ? La méthode utilisée pour la soumission de cette dépense lui semble discutable, raison pour laquelle il souhaite que les prochains projets de ce genre soient présentés de manière complète et transparente, même s'ils nécessitent un vote populaire.

Mme Françoise Collarin informe que la Ville n'a pas voulu, à l'époque, charger le crédit initial de cette dépense de plus de Fr. 100'000.-. D'autre part, elle répète que cet aménagement a été requis par les commissions et les groupes de travail, en faveur des familles principalement. Les aménagements ultérieurs nécessiteront d'évaluer l'intérêt par des artisans ou des associations.

DECISION : le crédit de Fr. 120'000.- pour l'intégration au parc urbain d'un équipement sanitaire avec une pergola est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

10. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.11/17 - "PAS D'EXCEPTION OU DE COMPROMIS SUR L'INTÉGRATION. UN CARRÉ D'ENSEVELISSEMENT SÉPARÉ NE PEUT ÊTRE QUE PRIVÉ !", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, invite à refuser la création d'un carré musulman au cimetière delémontain car elle risque d'inciter d'autres revendications communautaristes. D'autre part, les expériences d'autres villes suisses démontrent que les carrés musulmans ne suscitent pas beaucoup d'enthousiasme, la plupart des familles enterrant leurs défunts dans des cimetières conventionnels ou organisant le rapatriement du défunt dans son pays d'origine. M. Baettig estime que la Ville anticipe des demandes qui ne se présenteront certainement pas ou qui seront très rares. Relevant le respect qu'accordent les musulmans aux personnes décédées, M. Baettig estime que les règles communales en matière d'inhumation contreviennent à leurs convictions, notamment la durée des concessions. A son sens, le respect des règles spirituelles et religieuses passe par l'intermédiaire des privés, comme la communauté juive, qui a créé un cimetière privé respectant ses pratiques. Par ailleurs, d'autres religions ou communautés pourraient elles aussi solliciter un statut particulier. De l'avis de M. Baettig, l'intégration implique que chaque citoyen soit traité de manière égale.

M. Damien Chappuis, maire, informe que le Conseil communal refuse cette motion, qui se base sur des idéologies partisans et dont le sujet a déjà fait l'objet d'une question orale. De plus, différentes commissions ont débattu de la création d'un carré musulman, qui n'a fait l'objet d'aucune opposition des représentants du parti UDC•UDF•sp. De même, aucune opposition n'a été formulée dans le cadre du budget 2018 ou de la demande de permis de construire ad hoc. La Ville a donc respecté les différents échelons d'autorité. D'autre part, M. Chappuis estime la motion peu claire sur ce qu'elle demande, d'autant qu'aucun privilège n'est prévu pour la communauté musulmane en matière de concessions, comme déjà indiqué. Il regrette que ce sujet, approuvé par les différentes autorités, soit remis en cause.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, estime le thème de la motion comme étant essentiel et fondamental. Il regrette l'intégration à deux vitesses et les exceptions accordées, le sujet concernant les valeurs spirituelles et non des procédures. Il refuse de s'opposer au permis de construire, vu qu'il ne s'agit pas d'une question de procédure administrative mais de valeur spirituelle et d'intégration. Il craint que ce carré n'engendre d'autres revendications communautaires, comme c'est le cas ailleurs, ce qu'il estime comme étant très dangereux.

DECISION : la motion 5.11/17 - "Pas d'exception ou de compromis sur l'intégration. Un carré d'ensevelissement séparé ne peut être que privé !", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est refusée par 29 voix contre 1.

11. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.08/17 - "LES THERMOMÈTRES DES PRIX SONT DANS LE ROUGE !", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, n'est pas satisfait.

12. **DIVERS**

M. Damien Chappuis, maire, invite les membres des Autorités à réserver un bon accueil à la traditionnelle vente des calendriers du groupe Nicaragua, que le Conseil communal soutient activement. M. Chappuis informe sur l'actuelle recherche de fonds du groupe, atteignant Fr. 80'000.-, pour diverses infrastructures en faveur de La Trinidad, rappelle la commémoration en 2017 du 31^e anniversaire du jumelage et indique que le groupe Nicaragua a édité un livre disponible en librairie.

M. Ernest Borruat, PDC-JDC : chère Françoise, pour la dernière fois ce soir, tu as occupé le siège de conseillère communale devant le Conseil de Ville. On t'a préparé une petite surprise et je te la fais découvrir tout de suite. Vous aurez l'occasion dans le document qui passera de retrouver les différentes étapes de Françoise Collarin. Un moment important, aussi avant de tourner la dernière page de ta vie politique en exécutif. En quelques mots, je tiens à retracer ton long et beau parcours au service des Delémontains. En 1980, et ce pour la 1^{ère} fois, tu figures sur la liste PDC parmi les 51 candidat-e-s présenté-e-s au Conseil de Ville. Sur la photo de l'époque, Françoise Collarin Marchand dessinatrice. 2^e tentative en 1984 suivie d'une 3^e en 1988, où tu es brillamment élue. Ta profession de ce moment est celle de chef d'entreprise, au masculin. Le monde des mâles n'était pas encore habitué à travailler avec des femmes cheffes. Dès lors, et jusqu'à ce jour, tu ne vas plus quitter l'Hôtel de Ville.

Petit à petit, tu fais ton bonhomme de chemin au sein du Législatif delémontain et accède en 1998 au titre de première citoyenne de la Ville. Quelques années plus tard, tu es élue membre du Conseil communal et occupes le siège de cheffe des finances - avec 2 f, comme le témoigne le texte de la propagande électorale du PDC, égalité oblige. Ces finances, tu vas les mener et les embellir tout au long de tes mandats et transmettre ainsi à ton successeur des finances saines. Tellement saines que tu décides de poursuivre ta carrière dans le service le plus gourmand en dépenses d'investissement, celui de l'UETP. On reconnaît alors ton premier métier de dessinatrice car tu excelles dans ce service, où tu conjugues tes qualités de femme de conciliation.

En 2004, tu te lances dans une bataille pour accéder à la mairie contre Gilles Froidevaux, réalisant au 2^e tour un très honorable score de 44 %. Le journal *Le Temps*, dans son édition du lundi 20 décembre 2004, faisait paraître ces propos : "Bien que défaite, Françoise Collarin n'est pas déçue". Tu y declares : "Notre alliance d'opposition est nouvelle, c'est un premier pas vers une candidature consensuelle pour faire barrage au PS dans 4 ou 8 ans". Effectivement, 4 ans plus tard, le temps t'a donné raison et ton pronostic a été vérifié avec l'arrivée d'une majorité de droite à la ville de Delémont.

Dès 2008, à l'UETP, on ne peut pas dire que tu t'y es reposée. D'abord parce que le bouillant maire à partir de cette époque met la ville sens dessus-dessous, en ouvrant des chantiers partout, en créant des zones d'habitation. A peine l'idée d'un projet est-elle posée que l'idée du projet suivant est déjà avancée. Mais toi, tu es là, et le slogan emprunté à un politicien célèbre te va à merveille : la force tranquille. En effet, en arrière-plan, parfois dans l'ombre, tu assures la réalisation de tous ces projets qui ont changé l'aspect de la ville. Et il en reste quelques-uns qui ne sont pas achevés, qui marquent le changement en ville. Je pense en particulier à celui de *Delémont marée basse*, dont les premières réflexions ont été menées par ton prédécesseur, M. le conseiller communal André Parrat. Ce chantier se terminera d'ici une à deux années pour ce qui est du volet communal. Ce chantier assurera à la fois une sécurité contre la montée des eaux mais aussi la mise en valeur d'une zone qui sera un lieu de bien-être à Delémont et qui contribuera aussi à assurer l'essor de Delémont. Ton département a nécessité que tu prennes la présidence de nombreuses représentations et tu t'es engagée à chaque fois sans compter, ce qui ne t'a pas empêchée de t'engager en parallèle au Parlement jurassien.

Aujourd'hui, tu approches les 30 ans de carrière politique effective au sein de la commune de Delémont. A titre personnel, je suis admiratif de la durée que tu as consacrée à ce qui est devenu petit à petit ton vrai métier. En tout cas, si tu te présentes encore une fois, tu peux sans autre mentionner la profession de politicienne et tu ajouteras aussi l'adjectif durable parce que, maintenant, c'est à la mode.

La Ville de Delémont, représentée ce soir par le Conseil de Ville, t'adresse un très grand merci pour tout le temps consacré à la recherche de solutions pour le bien commun de notre cité. Je propose au Conseil de Ville de se lever et de faire une standing ovation à Mme la conseillère communale Françoise Collarin. Bravo !

Mme Françoise Collarin : M. le Maire est gentil. Il m'accorde le droit de vous adresser quelques mots et surtout des remerciements parce qu'être conseillère communale, c'est une chose, mais ça n'a jamais été pour moi un statut particulier. Vous m'avez donné une possibilité de travailler pour une commune que j'aime et je pense que je suis satisfaite de voir cette commune prendre une forme intéressante, moderne pour la jeunesse. Et tous les dossiers que j'ai portés, je les ai portés vraiment avec conviction. Je suis toujours motivée, j'ai toujours cet enthousiasme et cette curiosité, je pense que je partirai de cette vie terrestre avec cette volonté-là. C'est mon tempérament et je vous remercie de m'avoir donné la possibilité d'en user. En tout cas, je vous souhaite à tous une très belle prochaine législature, que les choses se passent pour le mieux, c'est tout ce que je vous souhaite, je vais vous suivre depuis chez moi. J'ai 6 petits-enfants à m'occuper de temps en temps, ils attendent un petit peu ma présence. Ils ne sont pas tous à Delémont, donc je ne les voyais pas trop souvent. Chaque fois, ils avaient grandi de quelques centimètres. Donc maintenant, je pourrai suivre leur croissance, que ça soit physique, philosophique et mentale, parce que j'essaie de les encourager à être curieux de cette vie qui nous est offerte. Elle est belle et profitez-en, vous êtes jeunes. Moi je commence à partir un petit peu sur la pente qui est douce et je la voudrais très douce d'ailleurs. Et encore merci pour tout.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI : permettez qu'à mon tour j'adresse quelques mots à Patrick Chapuis, lui dire toute notre gratitude, lui qui nous quitte aussi à la fin de cette année. Le 1^{er} mai 2015, Patrick, tu as accepté de reprendre le siège laissé vacant par la nomination de ton ami Damien Chappuis à la Mairie. Tu auras ainsi passé 975 jours à la tête du Département de la culture et des sports. 975 jours, certains diront que c'est peu. Rappelons quand même que c'est à peine moins que les 1'036 jours du président Kennedy, lui qui a laissé une trace historique encore bien vive. Durant ces 975 jours, sportifs et culturels, tu as rencontré pas mal de problèmes, de difficultés. Rappelons la période transitoire entre l'ancien et la nouvelle cheffe de service, où tu t'es trouvé bien seul. Il y a eu aussi les contacts avec le CCRD, et en particulier la situation délicate héritée d'un fameux festival de gaffes financières. Tu as apporté plein d'idées nouvelles dans ton département, la remise sur pied du Service de la culture et des sports, la création de panneaux aux entrées de la Ville, un centre de bien-être à la piscine ou encore un terrain synthétique renouvelé. Mais ce sont restés encore des idées parce que l'urgence des questions quotidiennes et l'impossibilité de prolonger ton mandat n'ont pas permis de faire éclore toutes ces idées. Tes interventions au Conseil de Ville par ailleurs étaient toujours claires, complètes et courtoises. Pour des raisons personnelles que nous respectons et qui prouvent ta loyauté envers ton employeur, tu as dû renoncer à te représenter aux dernières élections. Ce ne fut pas une décision facile. Bientôt, mais seule la Juge sait quand, tu rejoindras les bancs du Conseil de Ville. Bienvenue au club, ta place est chaude. Et là aussi, tu sauras montrer l'attachement que tu portes à notre ville et à son développement. Merci et félicitations, Patrick, pour tout ce que tu nous as apporté et bienvenue au Législatif. Accepte cette petite boîte qui devrait compléter les calories que tu dépenses en ski et en vélo. Merci pour tout. La standing ovation, c'est après 10 ans d'activité.

M. Patrick Chapuis : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers de ville, chers collègues du Conseil communal, à mon tour de vous dire un petit "au revoir" en qualité de conseiller communal. Effectivement, j'ai commencé en 2015 suite à l'élection à la Mairie de Damien Chappuis. C'est vrai qu'il fallait qu'on trouve quelqu'un, on a dû avoir pas mal de discussions, il y a passablement de personnes qui étaient aussi intéressées par ce poste et qui, pour diverses raisons, n'ont pas pu assumer cette tâche. Effectivement, j'ai accepté de le faire, la décision que j'ai dû prendre a été prise de manière très rapide, en l'espace de 10 à 15 jours. Et effectivement, j'ai commencé dans des conditions un peu particulières mais, comme vous l'avez dit, le chef de service était encore là, il est parti en fin d'année 2015, je ne sais pas si c'est ma venue qui a engendré ce départ. Mais enfin, il a présenté sa démission et pendant quelques mois durant l'année 2016, j'ai dû fonctionner sans responsable du Service de la culture et des sports. Et ça, ça a été un passage pas très simple, parce qu'évidemment, quand on est là pour essayer de faire avancer des projets et pour développer une politique stratégique pour un département, lorsqu'on doit se mettre à l'opérationnel, ce n'est pas toujours simple. Qui plus est, j'avais une activité à 60 % que j'ai toujours encore mais je vais reprendre à 100 % depuis le 1^{er} janvier, dans un établissement bancaire de la place. C'est vrai que ça nécessite une grande énergie et beaucoup de temps.

Je voulais aussi vous dire que le mandat de conseiller communal est valorisant, il est intéressant, il m'a apporté beaucoup de choses. J'ai rencontré passablement de personnes, comme vous, Mesdames et

Messieurs les Conseillers de ville. J'ai toujours eu des discussions intéressantes, franches, et moi-même j'ai essayé de travailler dans un premier temps sans penser à ma personne. Mais pour le bien des Delémontain-e-s, j'ai essayé de voir les solutions dans un esprit et dans un intérêt commun. J'ai aussi eu un grand plaisir à travailler avec mes collègues du Conseil, bien qu'il y ait eu quelques changements durant la législature aussi, avec Jean-Yves Gentil qui nous a quittés il y a un peu plus d'une année maintenant. Donc j'ai connu passablement de personnes pour effectuer cette tâche de conseiller communal. J'ai eu aussi beaucoup de plaisir à travailler avec notre chancelière, Mme Edith Cuttat Gyger, qui est toujours à notre disposition pour nous apporter des dossiers bien préparés et avec qui il fait bon mener ce genre d'activité.

A mon tour de vous souhaiter plein succès, c'est vrai que votre hémicycle, ce soir, devra continuer encore quelque temps dans le courant de l'année 2018, à moins qu'une décision tombe avant fin 2017. Moi-même, normalement, je devrais vous rejoindre l'année prochaine et je pourrai un peu taquiner mes anciens collègues du Conseil communal pour leur poser certaines petites questions auxquelles ils pourraient avoir un peu de difficultés à répondre. Mais je ne crois pas, parce qu'ils sont performants, brillants, donc généralement ils sont toujours bien préparés lorsqu'on leur pose des questions. Donc il faut vraiment bien creuser pour les embêter.

Merci à vous, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année, ainsi qu'à vos familles et votre entourage, et j'espère qu'on aura l'occasion de se revoir l'année prochaine, ici ou ailleurs dans la ville, que j'apprécie aussi beaucoup. Merci et bonne continuation à tout le monde.

M. Jude Schindelholz, président, adresse ses remerciements à Mmes Edith Cuttat Gyger, chancelière, et Nadia Maggay, vice-chancelière, pour leur précieux soutien dans la préparation des séances du Conseil de Ville, de même qu'aux membres du Bureau, Olivier, Christophe, Luc et Marie-Claire, pour leur bonne collaboration. Il souhaite aux membres du Législatif de belles fêtes de fin d'année et leur donne rendez-vous au restaurant du Vorbourg pour le repas de fin d'année.

Ont été déposés :

- **interpellation 3.04/17** - "Dormir dehors, non merci", PDC-JDC, M. Blaise Christe
- **postulat 4.11/17** - "Bon pour le commerce local", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **postulat 4.12/17** - "Un financement participatif, ou collaboratif pour soulager les finances de la Ville ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **motion 5.16/17** - "Un frigo collectif à Delémont", CS•POP•Verts, Mme Annelise Domont

La séance est levée à 20 h 25.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président : La vice-chancelière :

Jude Schindelholz

Nadia Maggay